

# CGT PALATINE

## SORTIE DE CSE : L'essentiel du CSE du 17 juin 2021

**Retour sur les annonces de la DG sur des suppressions d'agences :** Sans pouvoir en dire trop tant que le plan stratégique Palatine n'est pas finalisé (ou du moins publié à la mi-septembre), Marie Rouen, membre du CDG confirme que des études sont en cours sur une révision du maillage du Réseau avec un objectif d'avoir des agences mixtes. Rendez-vous au CSE extraordinaire du 20 septembre.

**Flex-office à la direction de la Transformation (informatique, qualité, Apui, organisation) à VDF:** Alors que la RH maintient le mot d'ordre « Pas de flex-office à la Banque » il a bien été accepté un test proposé par cette direction.

Il s'agit d'un test. L'idée n'est pas de gagner de l'espace pour y loger un autre département. Il y aura un système de « pré-zoning » pour que les équipes ne soient pas mélangées. Misant sur le télétravail et les congés, il est estimé qu'il est possible de retirer une trentaine de bureaux (sur 100).

Les élus et la CSSCT resteront très vigilants et suivront de près ce test, car il s'agit là d'une modification radicale des conditions de travail, ce qui ne peut se faire sans la CSSCT et le CSE.

**Flex-office chez PAM :** Démenti formel en CSE : Pas de flex office pour PAM dans les locaux Régus

**Flex-office à Courcelles :** Confirmé pour le Corporate, DGEI et DME. Les élus restent en attente des plans.

**Intégration de la part variable :** La DRH ne voit que des avantages à signer l'avenant proposé (base de calcul pour l'intéressement, pour les départs en retraite, pour le 13<sup>ème</sup> mois).

Elle ne s'attendait pas à ce que 27% des destinataires n'aient pas encore signé. Si pas de signature d'avenant, il y aura bien des objectifs d'équipe et des objectifs de direction.

La DRH attire l'attention sur le fait que la part variable ne se négocie pas, c'est une décision unilatérale et rien n'empêche que les règles ne changent...

**Obligation de poser 10 jours de congés d'affilée :** Les élus ont eu le plus grand mal à faire entendre que la loi parle de CONGES et que les instructions RH de dire qu'en cas d'insuffisance de CP il fallait compléter avec des RTT vont au-delà des obligations légales. Résultat : Menace de la DRH d'interdire la prise de CP en début d'année pour être sûrs que les salariés en aient bien 10 en été !!!

**Avenants télétravail :** Les avenants sont prêts, ils ne seront pas modifiés. Même si depuis tous les salariés ont été obligés d'être en télétravail forcé. Certains ont détesté et n'en veulent plus, d'autres y ont pris goût et voudraient modifier leur demande. S'appuyant sur le fait que l'accord s'arrête en décembre et qu'un nouveau sera négocié en octobre-novembre, il n'y aura pas de changement (sauf cas très particuliers).

**Salariés « vulnérables » et retour sur site :** Les personnes vulnérables sont définies par décret. Pour plusieurs salariés la médecine du travail avait jugé les risques trop importants pour un retour en agence. Les conditions sanitaires ayant changé, ces salariés doivent se rapprocher de la médecine du travail.

**Attaque du SNB contre Philippe Proust en son absence** à qui il serait reproché de continuer à proposer des activités et places de spectacles aux salariés alors qu'il ne fait plus partie de presque aucune commission. C'était oublier un peu trop vite qu'il est toujours membre du bureau du CSE et surtout qu'il est toujours secrétaire adjoint à qui le secrétaire peut déléguer toutes sortes de tâches !!!

**Pour recevoir directement ces informations sur messagerie,** Abonnez-vous à notre newsletter via le site [cgtpalatine.fr](http://cgtpalatine.fr)

Vous recevrez un mail de [cgtpalatine@mail.fr](mailto:cgtpalatine@mail.fr) (à mettre en expéditeur autorisé)

**Pour plus de commentaires et d'informations sur les réunions du CSE,** contactez vos élus : Olivier Alaton, Claire Cuny, Estelle Rodembourg, Eric Devillers, Franco Gambillo, Zohra Messous, Bruno Adamini...

Retrouvez nous sur [www.cgtpalatine.fr](http://www.cgtpalatine.fr)